

Gland, le 28 octobre 2019

Postulat Pierre-Alain Bringolf

Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Plastique : une pollution qui vire au désastre écologique !

Sur terre comme sur mer, pratiquement plus aucune zone du globe n'échappe à la prolifération des résidus de déchets plastiques. Cette pollution, qui affecte les écosystèmes, devrait se poursuivre ces 30 prochaines années. En croissance de plus de 3% par an depuis 2010, leur masse, à l'échelle mondiale, a atteint le niveau faramineux de 310 millions de tonnes en 2016 et pourrait dépasser les 550 millions de tonnes dans 30 ans ! (1) Or un bon tiers de ces déchets plastiques, soit une centaine de millions de tonnes, échappe à tout traitement (mise en décharge, incinération, recyclage) et part se perdre dans la nature. Les neuf dixièmes de ces « fuites » vont se répandre et s'accumuler dans les écosystèmes terrestres, le reste finit dans les océans et leurs milieux naturels à raison de plus de 9 millions de tonnes par an. Sans parler des émissions de dioxyde de carbone résultant de l'incinération des déchets plastiques (15 % des déchets produits) ou de leur déversement à ciel ouvert (14 %) (2).

En Suisse, selon une récente étude de [l'OFEV](#), nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (année de référence 2010). Or malgré des systèmes élaborés de récupération et de recyclage des déchets plastiques, plus de 5'000 tonnes de plastique se retrouvent chaque année dans la nature. Ces chiffres affolants mettent en lumière le sérieux problème de gestion que rencontre notre pays, pourtant souvent cité en exemple à l'étranger.

Chez nous, l'Association pour la sauvegarde du Léman repêche chaque année plusieurs tonnes de plastique. Plusieurs semaines de prélèvements réalisés en été 2019 par l'Association Oceaneye à Genève ont démontré que 14 millions de particules de plastique flottent à la surface du lac Léman. Mais notre beau lac souffre également d'une pollution moins visible : les microplastiques. Compris entre 1 et 200 µm, les débris prélevés proviennent à 23% d'emballages. Les 77% restants sont des fragments non identifiables. Finalement, le Léman présente une concentration en plastique importante de 129 gr/km², soit à peine moins que celle mesurée dans les océans (3).

En quelques années, le monde a pris conscience du problème ainsi que des dangers de cette pollution, non seulement pour ses effets sur la nature mais également sur notre santé, certains plastiques comprenant des perturbateurs endocriniens tel le bisphénol A ou le styrène qui présente des effets cancérogènes probables.

Passons à l'action !

Depuis quelques mois, de nombreuses recommandations ainsi que la promulgation de lois plus restrictives contre le plastique non recyclable sont initiées à des échelles supranationales (ONU), supra gouvernementales (Parlement européen) ou nationales. Si la Confédération n'a pas (encore ?) adopté

de mesures fortes, des initiatives voient cependant le jour au niveau de certains cantons (Genève, Tessin et dans le canton du Jura). Au niveau local, des communes de toutes taille commencent à agir dans la mesure de leurs moyens, ce qui est réjouissant.

Quelles mesures adopter ?

Voici un rapide florilège de mesures concrètes entreprises au niveau de certaines villes et communes :

- La Ville de Genève vient d'annoncer qu'elle bannira d'ici à 2020 tous les plastiques à usage unique de son domaine public. Terrasses, food trucks et manifestations devront ainsi se passer de pailles, de mélangeurs de boissons ou de gobelets jetables en plastique.
- Outre un tri sélectif de plus en plus pointu, de nombreuses communes investissent dans du matériel réutilisable et imposent aux associations locales et aux organisateurs d'évènements des ustensiles et de la vaisselle lavable / compostable.
- Interdiction lors des manifestation communales des berlingots, gobelets, pailles en plastique, bouteilles plastiques et canettes ainsi que tout contenant à usage unique.
- Plus de lâcher de ballons lors de promotions scolaires.
- Des actions sont prises directement auprès des commerçants et distributeurs. Ainsi, la commune du Grand-Saconnex (GE) a contacté les distributeurs installés sur son territoire pour encourager la mise en place de comptoirs pour déballer et récupérer le plastique des courses de leurs clients.
- Des communes fournissent à titre gracieux des sacs compostables ou réutilisables au petit commerce.
- Depuis mai 2019, un marché « zéro déchet » se tient tous les dimanches à Carouge (GE) où les matières plastiques, comme les sachets plastique ou les pailles sont bannies.
- Certaines communes produisent des sacs réutilisables en tissus pour leur bibliothèque.
- De nombreuses administrations communales veulent montrer l'exemple en supprimant tout plastique à usage unique au sein de l'administration, tels que les bâtonnets pour café ou les verres des fontaines à eau, par exemple, ou en privilégiant des fournitures en matériaux recyclables.

En France, une démarche intéressante est entreprise auprès des communes littorales avec la Charte d'Engagement entre le ministère de la Transition écologique et solidaire et des communes littorales volontaires (voir annexe). Elle compte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention, nettoyage) et 15 gestes concrets mesurables et contrôlables par les communes afin de réduire les déchets plastiques au quotidien.

Le présent postulat demande à la Municipalité de préparer une réponse au Conseil faisant le point de la situation actuelle dans la commune, en présentant les démarches déjà effectuées ainsi qu'un plan d'engagement concernant des mesures de lutte antiplastique qui pourraient encore être implémentées au niveau communal et même intercommunal.

Pierre-Alain Bringolf

Sources et références

- (1) *Journal Les Échos*, 12 juin 2019
- (2) *Wikipedia*
- (3) *Etude Oceaneye - Le Temps*, 15 juillet 2019